

Nom et coordonnées de l'école : Ecole Manon Cormier

 ${\sf Commune}: LARUSCADE$

PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE du 5 novembre 2019

Circonscription de Blaye

Présents:

Présidente - directrice de l'école : Mme Esquer-Giret

Équipe enseignante :	Mme Dechelotte, Mme Morandière, Mme Barre, Mme Burgos, Mme Segondy, Mme Labarrère-Arbiou, Mme Longo, M Lorent, Mme Mora, Mme Lêqué, M Lefebvre, Mme Ghesquière, Mme Thiveyrat, Mme Grangé, Mme Castang, Mme Duguy
La mairie :	Mme Hervé, M Blain, Mme Bedin
Les représentants de parents :	Mme Leprini, Mme Lopez, Mme Bengrine, Mme Ephrem, Mme Robert, Mme Lelong, M Morpain, M Jouare
DDEN:	aucun
Invités (personnel municipal,):	1 atsem : Mme Fontbonne

Excusés:

- -l'Inspecteur de l'éducation nationale, M.Guillerot
- -les enseignantes, Mme Tocco et Mme Oudini
- -l'atsem, Mme Lasseverie

Début du conseil d'école : 18h10 Secrétaire de séance : Mme Mora

Résultats des élections des parents d'élèves

Cette année, il y avait 19 parents candidats, qui ont donc tous été élus : 16 parents titulaires et 3 parents suppléants.

La participation des familles au vote (essentiellement par correspondance) a été de 36 %.

Les membres du conseil d'école et son fonctionnement

Les noms des 19 parents élus sont affichés dans le tableau devant l'école maternelle. Ils sont joignables à l'adresse mail suivante : rdpelaruscade@gmail.com

Le conseil d'école se réunira 3 fois au cours de l'année scolaire.

Le procès-verbal de chaque conseil d'école sera affiché dans le panneau d'affichage devant la maternelle ou sous le porche de l'école élémentaire et transmis par mail et par écrit à chaque parent élu.

ÉDUCATION NATIONALE

I) fonctionnement de l'école

a. effectifs rentrée 2019 et prévisions 2020

Il y avait 334 élèves à la rentrée de septembre. Quelques départs d'enfants ont eu lieu, compensés par des arrivées. L'effectif actuel est de 335 élèves.

Pour la rentrée de septembre 2020, les prévisions d'effectifs annoncées à la DSDEN de Gironde sont les suivantes :

6TPS 30 PS 40 MS 36 GS 41 CP 40 CE1 42 CE2 45 CM1 43 CM2 soit 323 élèves prévus.

La prévision pour les petites sections repose sur les listes de naissances déclarées en mairie.

b. règlement intérieur de l'école et Charte de la Laïcité

Après une prise de connaissance rapide par les parents élus du règlement intérieur en vigueur depuis quelques années, il est voté à l'unanimité. Seul le paragraphe concernant l'obligation scolaire dès 3 ans sera modifié. Le règlement intérieur sera ensuite transmis à l'ensemble des familles dans le cahier de liaison, avec la Charte de la Laïcité et le protocole harcèlement.

c. sécurité à l'école

Un exercice d'évacuation en cas d'incendie a été réalisé le 23 septembre au matin, comme le demande la DSDEN de la Gironde, en présence de Mme Hervé et de Mme Meunier, l'ASVP. Les enseignants étaient avertis de l'heure et l'avaient expliqué aux enfants. Un premier exercice a été effectué en 2,20 minutes dans le calme pour évacuer les élèves de l'école élémentaire jusqu'au point de rassemblement sous le préau de la cour de l'élémentaire. Le signal d'alarme est peu audible dans les deux classes nouvellement dédoublées.

L'évacuation de la maternelle s'est effectuée en suivant, en 2,04 minutes, également dans le calme et sans pleurs. Malgré le ré-enclenchement du boîtier de l'alarme, celle-ci ne s'est pas arrêtée.

Un second exercice incendie sera réalisé au cours de la période 3.

Les deux PPMS, plan particulier de mise en sûreté en cas de risques majeurs et en cas d'intrusion, sont en cours de réactualisation et vont être transmis à la mairie et à la DSDEN avant le 15 novembre.

Le PPMS risques majeurs est activé par les autorités en cas de tempête, glissement de terrain, séisme, feu de forêt,émanation de gaz toxiques ou explosion de matières dangereuses, danger nucléaire. Les enfants et le personnel présents dans l'école sont alors confinés dans les locaux de la maternelle, pour une durée indéterminée, puisque seuls les autorités et les services de secours peuvent lever l'alerte et le confinement. Il est donc demandé aux parents de ne pas téléphoner à l'école pour ne pas encombrer les lignes et de ne pas venir à l'école car ils ne pourront pas récupérer leur enfant. Une notice explicative sera prochainement distribuée aux familles dans le cahier de liaison. Une mallette regroupant le matériel PPMS va être constituée et installée dans le local du personnel dans la maternelle. Un exercice d'entraînement sera effectué au cours de la période 3.

Concernant le PPMS anti-intrusion, il n'y a pas de pièce totalement sûre dans l'école, ni assez grande pour cacher l'ensemble des enfants et adultes, comme dans la plupart des écoles. Cela fait déjà plusieurs années que l'équipe enseignante a réfléchi aux solutions les plus appropriées, avec possibilité de se cacher ou d'évacuer vers l'extérieur de l'école, et en évitant au maximum de regrouper l'ensemble des élèves. L'essentiel est d'entraîner régulièrement les enfants à repérer un adulte, à se cacher près de lui le plus rapidement possible et dans le silence. Un exercice dans les classes d'une quinzaine de minutes a donc été effectué le 14 octobre au matin, selon le scénario d'enfermement pour cause d'intrusion dans la cour, avec déclenchement du début de l'exercice par l'alerte téléphonique centralisée.

Quelques dysfonctionnements ont eu lieu lors de cette simulation : l'alerte téléphonique ne s'est pas déclenchée dans la classe de ce2 de Mme Segondy, une porte d'entrée de classe n'a pas été correctement verrouillée en élémentaire, des fenêtres de classes en élémentaire n'ont pas pu être verrouillées car le système de fermeture ne fonctionne plus, les classes 4 et 5 n'ont pas de film occultant sur la porte d'entrée donc les enfants sont visibles, une porte du couloir de maternelle n'a pas pu être verrouillée ni les baies vitrées de la salle de motricité.

La mairie doit revoir le système d'alerte téléphonique pour qu'elle fonctionne dans la classe des ce2, ainsi que le verrouillage des fenêtres et baies vitrées. Des films occultants devraient être posés sur les portes des classes 4 et 5.

d. budgets municipaux

Le budget alloué par la mairie pour l'année 2018-2019 était de 16000 euros pour les fournitures scolaires, 6000 euros pour le transport et 2000 euros pour Noël. A la fin de l'année scolaire, il restait 6316 euros sur le budget fournitures scolaires, il y avait un dépassement de 1189 euros pour le transport , récupéré sur le reliquat du budget fournitures et 1700 euros avaient été dépensés pour les spectacles de Noël.

Le budget alloué pour l'année scolaire 2019-2020 est identique. A ce jour, 4550 euros de fournitures ont été achetées pour les classes et quelques bus ont été loués pour les séances de natation à la piscine de Galgon en septembre-octobre, pour les cm2, cp et ce1.

L'ensemble des enseignants se dit satisfait du budget accordé par la municipalité à l'école.

e. fonctionnement et état financier de la coopérative scolaire

La coopérative scolaire de l'école est affiliée à l'OCCE, organisme associatif national développant les coopératives dans les écoles. Mme Mora, Mme Morandière et Mme Castang en sont les mandataires et gèrent donc les comptes de cette coopérative. Cette caisse est alimentée par les participations libres et facultatives des familles, la recette de la fête de fin d'année, la vente des photos scolaires. Elle sert à financer des sorties, des spectacles, des achats pour des projets pédagogiques de classe et d'école.

Le bilan de la fête de l'école de juin est très positif. Les dépenses de la coopérative scolaire pour l'achat des lots de la tombola, les carnets de tombola, les boissons, le forfait Sacem s'élèvent à 987,12 euros. Les recettes totales sont de 3936,80 euros. Le bénéfice pour la coopérative est donc de 2949,68 euros.

Le solde de la coopérative de l'école au 31 août 2019 est de 8993,44 euros.

II) communication

a. Parents/enseignants

Tous les parents ont la possibilité de communiquer avec l'enseignant de leur enfant par l'intermédiaire du cahier de liaison (cahier rouge) et de solliciter un rendez-vous.

Certains enseignants proposeront également des rencontres à dates précises dans l'année pour les parents qui le souhaitent.

b. Parents/direction

Les familles peuvent communiquer ou demander un rendez-vous avec la directrice par le cahier de liaison de leur enfant ou le téléphone en laissant un message sur le répondeur, si la directrice ne peut décrocher.

c. Parents/mairie

Tout ce qui concerne les services périscolaires, garderie et cantine, la facturation, les ateliers, le service minimum en cas de grève est du ressort de la mairie. Les familles sont donc invitées à contacter directement la mairie. La directrice rappelle que le cahier rouge des enfants ne sert en aucun à communiquer avec la mairie ni à transmettre des documents pour la mairie. Même si les locaux sont proches, l'école et la mairie sont deux entités bien distinctes, qui fonctionnent séparément.

Mme Hervé souligne que la mairie est joignable par téléphone, par mail et également sur le portail internet Berger-Levrault, depuis la rentrée de septembre.

III) Projets et vie de l'école

a. Axes du projet d'école et projets de classe

Depuis 2016, le projet de l'école est ancré dans celui du Réseau d'Éducation Prioritaire du collège de St Yzan de Soudiac. Ce projet s'achèvera en 2020, un bilan sera donc demandé à l'équipe pédagogique par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale durant cette année scolaire.

Les 3 axes de ce projet sont :

- optimiser la scolarité des élèves de la maternelle au collège en harmonisant les pratiques (cahier de réussites en maternelle puis utilisation de l'application sur tablette « Je valide », LSU en élémentaire, progressions de cycle pour les apprentissages)
- aider les élèves à construire un parcours ambitieux et à s'ouvrir au monde avec la mise en place d'un parcours citoyen pour chaque cycle de l'école
- accompagner les équipes pédagogiques dans leur besoin de formation et dans les liaisons inter-cycles. Dans le cadre du parcours citoyen, les enseignants ont prévu de remettre en place le conseil des délégués de classe, en lien avec la mairie et le périscolaire.

La BPDJ (brigade de prévention de la délinquance juvénile) a été contactée pour une intervention dans les classes de cm1 sur les thèmes du respect des règles, lois, harcèlement, jeux dangereux.

La gendarmerie de St Savin a également été sollicitée pour les permis piétons et internet des ce2 et cm2. La directrice est en attente d'une réponse.

Les enseignantes de cycle 3 sont également intéressées par une intervention des pompiers sur les geste de premiers secours, comme cela s'est fait l'an dernier, par le biais de la mairie.

Certaines classes souhaitent également mener un projet avec le Smicval.

Cycle 1:

Les élèves de grande section de Mme Ghesquière et de Mme Castang accueilleront un auteur dans leur classe dans le cadre de Livre en citadelle (projet autour du livre mené dans la circonscription de Blaye) début décembre.

Les classes de Mme Grangé, Mme Duguy, Mme Ghesquière et Mme Castang sont inscrites au comité de lecture du REP, des albums sélectionnés circuleront dans les familles.

Les classes de Mme Grangé, Mme Duguy et Mme Castang sont inscrites à un projet de chant et danse, composé d'interventions de professionnels à l'école et d'un spectacle pour les élèves à l'extérieur, en décembre.

Toutes les classes se rendront au cinéma de St André de Cubzac pour Noël, sauf les élèves de grande section de Mme Ghesquière et Mme Ledoult qui accompagneront les élèves du cycle 2 au théâtre Fémina pour un mini-concert. Ces sorties sont payées par la mairie.

Cycle 2:

Les classes de cp et cel sont inscrites au projet départemental « tout un cirque ». Un intervenant se déplacera à l'école et les élèves iront voir deux spectacles.

Les classes de ce1 sont dans un projet de programmation robotique.

Les classes de cel participeront à un cross au printemps.

Les classes de cp et de ce1 de M Lorent recevront la même auteure que les classes de maternelle dans le cadre de Livre en citadelle en décembre.

Les classes de cp et ce1 ont des séances de natation prévues à la piscine de Galgon dans l'année scolaire : peu de séances ont pu avoir lieu en première période du fait d'un problème de chauffage de l'eau de la piscine, des séances auront lieu au printemps.

CE2 CM1 CM2:

Toutes les classe de ce2, cm1 et cm2 ont participé au cross en octobre.

Pour les cm2, en période 2, c'est un tournoi de basket qui est prévu, en période 2 un tournoi de lutte, en période 4 un tournoi de volley-ball et le parcours du cœur (journée spéciale sport et santé) et en période 5 séances de natation et danse.

Les cm2 sont inscrits aux Petits champions de la lecture : ils vont préparer un extrait en lecture orale en période 2 et un champion de la classe sera sélectionné en période 3 pour représenter la classe lors de rencontres avec des champions d'autres écoles.

Un auteur/illustrateur sera accueilli par les classes de Mme Barre, Mme Dechelotte et Mme Morandière pour Livre en citadelle.

Les cm2 visiteront le collège de St Yzan en période 4 et un projet de calcul mental sera mené tout au long de l'année avec une classe de 6° (concours Calculatice). Ils participeront également au concours mathématiques Kangourou.

La visite d'un élevage ou d'une culture est envisagée.

Pour Noël, la classe de ce2 de Mme Segondy ira au théatre Fémina pour le mini-concert et les autres classes de ce2, cm1 et cm2 iront au cinéma de St André.

b. Accueil périscolaire

Contrairement à l'an passé, les ateliers du soir sont complets. Tous les ateliers qui sont proposés cette année sont ceux qui fonctionnaient le mieux auprès des enfants : poterie, musique, relaxation, multi-sport, sport...

c. Projets de l'association des parents d'élèves AER

L'association compte cette année 39 adhérents.

Les projets sont nombreux : vente de bonbons à chaque veille de vacances avec un bilan très positif, vente de chocolats et sapins pour les fêtes de fin d'année, fête d'Halloween le 31 octobre qui a bien fonctionné et qui a été appréciée des enfants, le marché de Noël prévu le samedi 30 novembre en journée et en nocturne avec un repas, un loto, le carnaval et la fête de l'école en fin d'année.

L'association a également investi dans 2 enceintes portables qu'elle se propose de mettre à disposition de l'école.

IV) Parcours de l'élève

a. Dispositifs d'aide

Le RASED, le réseau d'aide de l'Éducation Nationale chargé d'apporter de l'aide aux enfants en difficulté est composé d'une enseignante spécialisée, Mme Myriem Oudini et d'une psychologue scolaire, Mme Johanna Sotin pour notre école . Elles rencontrent tous les enseignants au cours de la première période pour évoquer les enfants qui peuvent être dans une situation délicate, fragile en classe. Les enseignants peuvent également faire appel à elles s'ils estiment être face à une situation compliquée avec un élève.

Myriem Oudini intervient auprès des élèves de grande section et cycle 2 en petit groupe, sur le temps de classe le jeudi et le vendredi, après concertation avec les enseignants. Cette aide apportée aux élèves peut être ponctuelle, plus durable ou peut également prendre la forme d'une co-intervention enseignant/enseignante spécialisée dans la classe.

L'enseignante spécialisée recevra les parents des élèves auprès desquels elle intervient au fur et à mesure de l'avancée de son travail.

Les familles peuvent prendre contact avec la psychologue scolaire Mme Sotin, en demandant ses coordonnées à l'enseignant ou à la directrice, s'ils en ressentent le besoin pour leur enfant. La psychologue scolaire a son bureau à St Savin.

Il y a également une enseignante sur le poste EFIV (enfants du voyage) du REP. Elle est pour l'instant très sollicitée sur d'autres écoles, prioritaires par le nombre d'enfants du voyage qui sont en difficulté scolaire, cependant elle est susceptible d'intervenir sur le temps scolaire dans l'école durant l'année scolaire.

b. APC

Les activités pédagogiques complémentaires sont les activités proposées par les enseignants en dehors du temps de classe, chaque enseignant devant effectuer 36h d'APC avec des élèves.

Ces APC se déroulent 2 fois par semaine, en petit groupe, le lundi et le jeudi de 16h15 à 17h, de septembre au mois de juin.

Elles sont proposées aux enfants sur la base du volontariat, c'est pourquoi les enseignants demandent aux familles de remplir une autorisation de participation, qui engage les familles sur la durée totale du travail proposé par l'enseignant.

Ces activités concernent le domaine de la lecture et de la compréhension : langage oral en cycle 1 et lecture/compréhension orale en cycles 2 et 3.

75 élèves sont concernés depuis la rentrée mais ce ne sont pas ces mêmes élèves qui seront en APC toute l'année.

MAIRIE

I) Hygiène des locaux

La directrice et les enseignants de l'école élémentaire demandent à la mairie à quelle fréquence sont nettoyées les tables de travail des élèves dans les classes.

Mme Hervé répond au minimum une fois le mercredi.

La directrice et les enseignants estiment que cela n'est pas suffisant, les enfants travaillant à leur table 5h par jour en moyenne, manipulant quotidiennement de la colle, des stylos, feutres...et véhiculant des microbes sur leurs mains ou en toussant par exemple.

Mme Hervé explique qu'il est difficile pour la mairie de mettre du temps de ménage supplémentaire sur l'école, qu'un gros effort a déjà été fait et qu'il faut également que les enseignants et enfants participent.

Du matériel de nettoyage (balai, pelle, éponge, cuvette...) devrait être mis à disposition dans les classes.

II) Un point sur les petits travaux et équipements

Les enseignants demandent de refaire la peinture des jeux au sol dans la cour de l'élémentaire et également des tracés de jeux dans la cour de la maternelle. Il faudrait prévoir une réunion entre les enseignantes de maternelle, Delphine pour le périscolaire et Mme Hervé pour définir les jeux à tracer et leurs emplacements.

Certains enseignants souhaiteraient faire du jardinage avec leurs élèves et demandent donc qu'un carré de terre (emplacement à définir) soit retourné.

Les enseignants de maternelle demandent l'installation de portemanteau derrière la porte de leur placard.

Les enseignants de l'élémentaire, dont leur classe n'est pas équipée, demandent des stores intérieurs pour le soleil.

Mme Dechelotte et Mme Morandière demandent une nouvelle fois l'installation d'une lumière au-dessus de leur tableau de classe.

Une liste précise de petits travaux sera établie par la directrice et transmise à la mairie.

Les enseignants remercient la mairie pour l'achat des gourdes qui leur ont été offertes, dans le cadre du projet « zéro plastique » voté par le conseil municipal récemment.

Fin du conseil d'école : 20h15

Fait à Laruscade, le 15 novembre 2019

La Directrice, Mme Esquer-Giret

La Secrétaire de séance, Mme Mora